



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 novembre 2011, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Madame la conseillère Lisette Lepage, vice-présidente

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Chantal Gilbert	Marie-Josée Savard
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jean Guilbault	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Francine Lortie	Suzanne Verreault
Michelle Morin-Doyle	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absent:

Monsieur le conseiller Raymond Dion

Ouverture de la séance

À 17 h 06, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2011-0919 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller François Picard demande de retirer les sommaires décisionnels suivants :

- AJ2011-112 intitulé : « *Désapprobation du Règlement n° REGVSAD-2011-283 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Québec, adopté par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 17 octobre 2011* »;
- A4GT2011-112 intitulé : « *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1845* ».

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 novembre 2011, tel qu'il a été modifié et l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0920 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2011

Sur la proposition de madame la conseillère Odette Simoneau,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2011, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 octobre 2011 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 18 octobre 2011 et dépose le procès-verbal.

CV-2011-0921 Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur la situation financière de la Ville de Québec (article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*)

- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, du rapport sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Monsieur le maire fait lecture de son rapport.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'une lettre en date du 2 novembre 2011, adressée au député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier, relative à la réduction du nombre d'élus municipaux.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois de septembre 2011;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011 (**Référence : AP2011-614**).

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par messieurs Jonathan Durand Folco et Guy Wera, d'un communiqué de presse, en date du 6 novembre 2011, publié par monsieur Jérôme Thivierge, relativement au *Campement Occupons-Québec*.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2011-0922 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2011 - Documents d'appels d'offres et d'études des besoins pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec - DG2011-080 (Ra-1629)

Attendu que l'étude des besoins faite par SNC-Lavalin est actuellement complétée;

Attendu que le contrat pour la réalisation de cette étude a été octroyé, suite à un appel d'offres que la Ville de Québec a préparé;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que la Ville de Québec rende publics, aussitôt que possible, les documents d'appels d'offres et d'études des besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0923 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 septembre 2011 - Gestion financière de la Ville, dans le cadre des projets de construction - DG2011-084 (Ra-1630)

Le comité exécutif a fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2011-084.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Yvon Bussières déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Guilbault appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le rapport de l'unité anticollusion du Québec de M. Jacques Duchesneau affirme que, dans les faits, il existe un système de collusion et de corruption qui implique le ministère des Transports, les firmes de Génie-Conseil, les partis politiques, les entrepreneurs, le crime organisé;

Attendu que le rapport Duchesneau précise que la situation est au moins autant sinon plus préoccupante dans le monde municipal que sur la scène politique provinciale;

Attendu que la somme des investissements de la Ville de Québec dans ses infrastructures (PTI) a beaucoup augmenté ces dernières années; elle se chiffre à 631 millions pour l'année 2010, à 537 millions pour 2011, comparativement à 237 millions pour 2007;

Attendu que certaines politiques adoptées par la Ville de Québec peuvent avoir comme effet d'augmenter le niveau de vulnérabilité de la Ville pour des postes critiques en ingénierie et/ou en transport (perte d'expertise), conséquence de l'abolition d'un poste sur deux des effectifs qui prennent leur retraite et de l'utilisation de plus en plus fréquente de la sous-traitance (20,7 millions supplémentaires pour la seule année 2011);

Attendu que le rapport révèle que certains entrepreneurs utilisent le stratagème des dépassements de coûts pour augmenter leurs profits et financer les partis politiques;

Attendu que les élus du conseil municipal de Québec ont le devoir de surveiller les intérêts des contribuables et de rassurer les citoyens qui sont inquiets par les révélations du rapport Duchesneau;

En conséquence, il est proposé que :

- 1° le conseil municipal rassure ses citoyens en donnant un mandat spécifique au Vérificateur général pour qu'il démontre que la Ville de Québec a toujours l'expertise nécessaire pour gérer les sommes qui leur sont confiées dans les programmes triennaux d'immobilisations (PTI);
- 2° le conseil municipal rassure ses citoyens en confiant aussi au Vérificateur général d'analyser l'attribution des contrats et de gestion de contrats donnés en extra aux divers projets du PTI qui ont eu lieu ces trois dernières années;
- 3° le conseil municipal rassure ses citoyens en réaffirmant avec force auprès du gouvernement du Québec, son appui, en faveur d'une commission d'enquête publique sur la collusion dans le domaine de la construction, position que le maire Labeaume a prise en décembre 2009.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

On voté en faveur : madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Yvon Bussières et Jean Guilbault.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 3

Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2011-0924 Demande de délai additionnel jusqu'au 19 décembre 2011 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2011 - Candidature de la Ville de Québec à deux événements sportifs d'envergure internationale s'adressant à la jeunesse - DT2011-136 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 décembre 2011, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 octobre 2011, concernant la candidature de la Ville de Québec à deux événements sportifs d'envergure internationale s'adressant à la jeunesse.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Proposition sans préavis

CV-2011-0925 Voeux de prompt rétablissement à monsieur Serge Bélisle, chef du Service de police de la Ville de Québec

Attendu que récemment, nous avons appris avec stupéfaction que monsieur Serge Bélisle, chef du Service de police de la Ville de Québec, était atteint d'une tumeur au cerveau;

Attendu que monsieur Bélisle a été opéré vendredi dernier et qu'il sera en convalescence pour plusieurs mois;

Attendu qu'il est un homme apprécié de tous;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,
appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu que les membres du conseil municipal souhaitent à monsieur Serge Bélisle un prompt rétablissement et à lui et à ses proches, tout le courage nécessaire dans cette épreuve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0926 Félicitations à monsieur Robert Lepage pour le prix *Eugene McDermott in the Arts 2012*

Attendu que le 27 octobre dernier, le Conseil des arts du Massachussetts Institute of Technology (MIT) a annoncé qu'il décernait à monsieur Robert Lepage le prix *Eugene McDermott in the Arts 2012*, que ce dernier recevra lors d'une cérémonie publique qui aura lieu le 26 avril prochain;

Attendu que ce prix souligne son esprit créatif, son talent innovateur et son engagement exemplaire à expérimenter et à créer des innovations techniques au service de productions artistiques;

Attendu que monsieur Lepage a notamment été choisi pour la scénographie audacieuse et techniquement sophistiquée conçue pour le cycle des quatre opéras du Ring de Wagner, présenté par le Metropolitan Opera de New York;

Attendu que le prix *Eugene McDermott in the Arts* est décerné à des personnes dont le parcours artistique et l'oeuvre en font des figures marquantes du monde culturel;

Attendu que le MIT est une prestigieuse institution de Boston et que le prix décerné est l'un des honneurs les plus importants dans le domaine culturel aux États-Unis;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,
appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter monsieur Robert Lepage pour cette prestigieuse distinction et de souligner son parcours professionnel remarquable ainsi que sa contribution au développement et au rayonnement de notre ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0927 Hommage à monsieur Pierre Boutet pour l'ensemble de sa carrière

Attendu que le 26 octobre dernier, la bibliothèque de Charlesbourg a tenu une cérémonie afin d'honorer, à titre posthume, la carrière de monsieur Pierre Boutet et qu'elle a procédé à la dénomination de son auditorium à son nom;

Attendu que monsieur Boutet était un ténor de réputation internationale qui a remporté de nombreux prix durant sa carrière dont, entre autres, le titre de chevalier de l'Ordre du Canada en 1990, celui du Québec en 2005 ainsi que le prix Pierre-Garon de la Ville de Charlesbourg;

Attendu qu'au cours de sa carrière, monsieur Boutet a donné des récitals

partout en Europe et en Afrique du Nord et qu'il a également chanté avec la plupart des orchestres symphoniques du Canada;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Odette Simoneau,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal rendent hommage à monsieur Pierre Boutet pour l'ensemble de sa carrière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0928 Sincères condoléances à la famille et aux amis de monsieur Jean-Marie Roy, pionnier de l'architecture au Québec

Attendu que le 5 novembre dernier décédait, à l'âge de 86 ans, l'architecte Jean-Marie Roy;

Attendu que monsieur Roy a été un pionnier de l'architecture au Québec en y introduisant l'architecture moderne et en laissant sa marque sur de nombreux établissements de la capitale, comme par exemple le campus Notre-Dame-de-Foy, le séminaire Saint-Augustin et le PEPS de l'Université Laval;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu que les membres du conseil municipal soulignent l'excellence de son travail et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0929 Hommage à tous les anciens combattants, aux membres des Forces armées canadiennes et aux militaires qui reviennent de l'Afghanistan

Attendu que le 11 novembre est le Jour du Souvenir et que nous portons toutes et tous aujourd'hui le coquelicot;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu que les membres du conseil municipal rendent hommage aux anciens combattants et aux membres des Forces armées canadiennes qui ont donné leur vie pour notre liberté, ainsi qu'aux militaires qui nous reviennent de l'Afghanistan.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2011-0930 Dénomination de l'édifice situé au 399, rue Saint-Joseph Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2011-091 (Ra-1628)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de dénommer l'édifice situé au 399, rue Saint-Joseph Est, dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou : *Édifice Joseph-Ernest-Grégoire*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0931 Modification de la résolution CV-2008-0692 - Acceptation d'une promesse d'achat, présentée par *Fonds de placement immobilier Cominar*, à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2011-112 (Ra-1628)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de modifier la résolution CV-2008-0692, adoptée le 7 juillet 2008, relative à l'acceptation d'une promesse d'achat, présentée par *Fonds de placement immobilier Cominar*, à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, par l'ajout, après l'alinéa 3°, du suivant :

- 4° d'autoriser le Service des finances à verser un montant maximal de 168 411 \$, perçu sur le fruit de la vente, au fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0932 Modifications à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau artériel concernant l'avenue D'Estimauville - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AT2011-125 (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'approuver les modifications suivantes à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

Avenue D'Estimauville, côté est, ajouter :

- « Stationnement pour 10 parcomètres d'une durée maximale de 5 heures, de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche, à partir d'une distance de 20 mètres au sud de la rue « A » en direction sud, sur une distance de 63 mètres »;
- « Stationnement interdit, excepté pour personnes atteintes de déficience physique pour une durée de 3 heures, à partir d'une distance de 83 mètres au sud de la rue « A » en direction sud, sur une distance de 12 mètres ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0933 Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour le déneigement de stationnements - Saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-43748) - AP2011-559 (CT-2211050, CT-2211158) — (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue du déneigement de stationnements situés dans l'Arrondissement des Rivières, pour les saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-43748 et à leur soumission respective des 30 et 31 août 2011 :

- *Les Pelouses Intermodales inc.* pour le lot 5, d'un montant de 147 672,96 \$ excluant les taxes;
- *Reboisement Les Cent Frontières inc.* pour le lot 6, d'un montant de 315 862,95 \$ excluant les taxes;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0934 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour l'opération des dépôts à neige C.N.R., Chanoine-Scott et Saint-Thomas-d'Aquin - Saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-43746) - AP2011-577 (CT2211230, CT2211232, CT2211236) — (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, de contrats en vue d'opérer les dépôts à neige C.N.R., Chanoine-Scott et Saint-Thomas-d'Aquin situés dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, au cours de la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-43746 et aux prix unitaires de leur soumission respective du 18 août 2011 :

- *Maxi-Paysage inc.* pour le dépôt à neige Chanoine-Scott;
- *Hamel Construction inc.* pour les dépôts à neige C.N.R. et Saint-Thomas-d'Aquin;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0935 Autorisation au conseil de l'Arrondissement des Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Godin - Saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-43746) - AP2011-586 (CT-2211231) — (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Hamel Construction inc.*, d'un contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Godin situé dans l'Arrondissement des Rivières, au cours de la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-43746 et au prix unitaire de sa soumission du 18 août 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0936 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Jonquière - Saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-43746) - AP2011-588 (CT-2211226) — (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Hamel Construction inc.*, d'un contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Jonquière situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au cours de la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-43746 et au prix unitaire de sa soumission du 18 août 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0937 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Beauport - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour l'opération du dépôt à neige Sérénité - Saisons 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 (VQ-43746) - AP2011-589 (CT-2211223) — (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Hamel Construction inc.*, d'un contrat en vue d'opérer le dépôt à neige Sérénité situé dans l'Arrondissement de Beauport, au cours de la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-43746 et au prix unitaire de sa soumission du 18 août 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités comptéentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0938 Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains (VQ-44075) - AP2011-611 (CT-AP2011-611) — (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Produits Capital inc.*, le contrat pour la fourniture

d'accessoires d'entretien ménager et de savons à mains, sans équivalence (lot 5), à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 août 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44075 et aux prix unitaires de sa soumission du 22 juillet 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0939 Adjudication d'un contrat pour des services techniques de câblage extérieur interbâtiments pour les réseaux informatique et téléphonique (VQ-44165) - AP2011-617 (CT-AP2011-617) — (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, à *Pagui inc.*, le contrat pour des services techniques de câblage extérieur interbâtiments pour les réseaux informatique et téléphonique, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 31 décembre 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44165 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0940 Reconnaissance de l'École de cirque de Québec à titre d'organisme partenaire de la Ville de Québec - CU2011-087 (Ra-1629)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de reconnaître l'École de cirque de Québec à titre d'organisme partenaire de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0941 Prolongation du contrat pour l'achat de bornes d'incendie complètes (VQ-41918) - AP2011-599 (CT-AP2011-599) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver la prolongation du contrat adjudgé à *Wolseley*

Canada inc. pour l'achat de bornes d'incendie complètes, au cours de la période du 3 novembre 2011 au 2 novembre 2012, en vertu de la résolution CE-2009-2106 du 28 octobre 2009, selon les conditions prévues au devis et aux prix unitaires de sa soumission du 25 septembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0942 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la location de chargeuses sur pneus, neuves (VQ-44103) - AP2011-621 (CT-2202011, CT-2212478) — (Ra-1630)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Hewitt Équipement ltée*, d'un contrat en vue de la location de six chargeuses sur pneus, neuves, de marque Caterpillar, modèle 938H, d'une capacité de 2,6 mètres cubes, pour les saisons hivernales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, d'un montant de 395 550 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44103 et à sa soumission du 7 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0943 Avis de modification numéro 10 relatif au contrat de services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail (Appel d'offres 37802) - AP2011-639 (CT-2212295) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$ excluant les taxes au contrat adjugé à *Cain Lamarre Casgrain Wells*, en vertu de la résolution CE-2006-2440 du 6 décembre 2006, dans le cadre des services professionnels de procureur/négociateur en relations de travail pour la poursuite de l'arbitrage, selon les tarifs horaires soumis, conformément à l'avis de modification numéro 10 joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il dépose une reddition de compte subséquente au conseil de la ville à la fin du projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0944 Reconnaissance de l'organisme *Action-Habitation de Québec* à titre d'organisme partenaire et de l'organisme *Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)* à titre d'organisme collaborateur de la Ville de Québec - DE2011-111 (Ra-1630)

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de reconnaître *Action-Habitation de Québec* à titre d'organisme partenaire et le *Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)* à titre d'organisme collaborateur de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0945 Reconnaissance des organismes *Société de la rivière Saint-Charles* et *Conseil de bassin de la rivière Montmorency* à titre d'organismes partenaires de la Ville de Québec - EN2011-029 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de reconnaître la *Société de la rivière Saint-Charles* et le *Conseil de bassin de la rivière Montmorency* à titre d'organismes partenaires de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0946 Fermeture d'une partie de la rue Nolin et affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 1 941 393 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - GI2011-110 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Nolin, constituée du lot 1 941 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le conseiller Jean Guilbault demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Chantal Gilbert, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie-France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

On voté contre : madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès et Jean Guilbault.

En faveur : 23

Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2011-0947 Abandon d'un droit d'usage sur le lot 1 738 374 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2011-112 (Ra-1630)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Christiane Bois,

il est résolu d'abandonner le droit d'usage mentionné à l'acte intervenu entre *Moisson Québec inc.* à titre d'occupant et la Ville de Québec à titre de propriétaire, publié au *Bureau de la publicité des droits* le 19 janvier 2006, sous le numéro 13 002 469.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0948 Adoption du calendrier 2012 des séances du conseil de la ville - GA2011-009 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le calendrier 2012 des séances du conseil de la ville, tel que joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0949 Ententes intermunicipales entre la Ville de Québec et certaines municipalités, relativement à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace - LS2011-035 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion des ententes intermunicipales à intervenir entre la Ville de Québec et les municipalités suivantes : la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, la Ville de L'Ancienne-Lorette, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la Municipalité de Shannon, relativement à la fourniture réciproque de services en matière de sports de glace, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets d'ententes intermunicipales joints en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0950 Modifications aux contrats liant la Ville de Québec à messieurs Mark Sparrow et Gabriel Pinard d'ExpoCité - RH2011-805 (CT-RH2011-805) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver :

- 1° la modification au contrat intervenu entre la Ville de Québec et monsieur Mark Sparrow (ID. 010163), directeur associé d'*ExpoCité* (poste no 31134), pour la période du 31 octobre au 31 décembre 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'embauche joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° la modification au contrat intervenu entre la Ville de Québec et monsieur Gabriel Pinard (ID. 086925), directeur d'*ExpoCité*, à compter du 31 octobre 2011, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'embauche joint en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0951 Nomination d'un directeur par intérim au Service de police - RH2011-815 (CT-RH2011-815) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de nommer monsieur Michel Desgagné (ID. 002845), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service de police, et ce, à

compter du 1^{er} novembre 2011, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2011-0952 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2011-273 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de mettre en place un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord du lac Saint-Augustin en annexe 2 du PDAD, du Règlement numéro REGVSAD-2011-274 modifiant le Règlement sur les PAE n° 89-663 dans le but d'assurer la mise en application du PPU pour le secteur nord du lac Saint-Augustin, du Règlement numéro REGVSAD-2011-275 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but d'assurer la mise en application d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin et du Règlement numéro REGVSAD-2011-276 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 dans le but d'assurer la mise en application du programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin, tous de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance des certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2011-124 (Ra-1628)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des règlements suivants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements) :

- 1° *Règlement numéro REGVSAD-2011-273 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de mettre en place un programme particulier d'urbanisme pour le secteur nord du lac Saint-Augustin en annexe 2 du PDAD;*

2° *Règlement numéro REGVSAD-2011-274 modifiant le Règlement sur les PAE n° 89-663 dans le but d'assurer la mise en application du PPU pour le secteur nord du lac Saint-Augustin;*

3° *Règlement numéro REGVSAD-2011-275 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 dans le but d'assurer la mise en application d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin;*

4° *Règlement numéro REGVSAD-2011-276 modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 dans le but d'assurer la mise en application du programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur nord du lac Saint-Augustin.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0953 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants de l'agglomération de Québec (VQ-44209) - AP2011-608 (CT-2211841, CT-2211855, CT-2211877) — (Ra-1628)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Véolia ES Matières Résiduelles inc.*, d'un contrat pour la réception, le traitement et la valorisation des encombrants de l'agglomération de Québec, lots 1, 2 et 3, au cours de la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44209 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 septembre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0954 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2011 et aux membres de la région de Charlevoix, R.A.V.Q. 692 - OT2011-006 (Ra-1628)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2011 et aux membres de la région de Charlevoix, R.A.V.Q. 692.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0955 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la *Société pour le développement de la rivière Saint-Charles*, quant au versement d'une compensation financière pour la réalisation de travaux d'entretien hivernal de sentiers pédestres du parc linéaire de la rivière Saint-Charles dans le secteur des boulevards Wilfrid-Hamel et Chauveau, le secteur du parc Jean-Roger-Durand et le secteur de la rivière du Berger - EN2011-035 (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la *Société pour le développement de la rivière Saint-Charles*, quant au versement d'une compensation financière de 46 875,09 \$ taxes en sus, pour la réalisation de travaux d'entretien hivernal de sentiers pédestres du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, au cours des périodes du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2011 et du 19 décembre 2011 au 31 mars 2012, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0956 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$, daté du 28 octobre 2011 - FN2011-043 (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 65 000 000 \$ daté du 28 octobre 2011, avec une échéance moyenne de 5 ans et 4 mois pour un

coût réel de 3,08632 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ce rapport.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0957 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la nomenclature des emplois manuels - RH2011-753 (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications suivantes proposées à la nomenclature des emplois manuels :

- 1° l'abolition du titre d'emploi de mécanicien d'équipements motorisés, classe 11 (M065);
- 2° la création du titre de mécanicien d'équipements motorisés niveau 1, classe 11 (M080);
- 3° la création du titre de mécanicien d'équipements motorisés niveau 2, classe 9 (M081);
- 4° la modification du titre d'emploi de mécanicien d'équipements motorisés, chef d'équipe, classe 11 (M141), pour le titre de mécanicien d'équipements motorisés niveau 1, chef d'équipe, classe 11 (M141);
- 5° le changement de titre de tous les anciens mécaniciens d'équipements motorisés (M065), pour le nouveau titre de mécanicien d'équipements motorisés niveau 1 (M080), tel que présenté à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel;
- 6° le changement de titre de tous les anciens mécaniciens d'équipements motorisés, chef d'équipe (M141), pour le nouveau titre de mécanicien d'équipements motorisés niveau 1, chef d'équipe (M141).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0958 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la rue Dorchester - Quartier Saint-Roch - District électoral des Faubourgs - A1GT2011-146 (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de

la modification suivante à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

Rue Dorchester, ajouter :

« un parcomètre sur la rue Dorchester, du côté est, à partir d'une distance de 30 mètres au sud de la rue du Prince-Édouard ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0959 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte-Foy - Quartier Saint-Sacrement - District électoral de Saint-Sacrement-Belvédère - A1GT2011-147 (Ra-1629)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

- Chemin Sainte-Foy, côté sud, retirer :

« arrêt interdit, arrêt d'autobus, à partir d'une distance de 151 mètres à l'ouest de l'avenue Eymard, en direction ouest, sur une distance de 40 mètres »;

- Chemin Sainte-Foy, côté sud, ajouter :

« arrêt interdit, arrêt d'autobus, à partir de la limite ouest de l'avenue de Vimy, en direction ouest, sur une distance de 40 mètres ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0960 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour l'adjudication de contrats de services professionnels - AP2011-626 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels mentionnés en annexe au sommaire décisionnel et la nomination des membres de ces comités, à partir de la liste préparée par le Service des approvisionnements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0961 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des cendres volantes de l'incinérateur (VQ-44312) - AP2011-658 (CT-2211008) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Stablex Canada inc.*, d'un contrat pour le transport, le traitement et l'élimination des cendres volantes de l'incinérateur, au cours de la période du 20 novembre 2011 au 31 décembre 2017, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-44312 et aux prix unitaires de sa soumission du 20 octobre 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0962 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de la remise d'une partie du surplus budgétaire du *Championnat mondial de hockey senior 2008 (IIHF)* et l'affectation d'une somme de 400 000 \$ à la *Fondation Tanguay Rousseau* - DG2011-083 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du dépôt d'une somme de 1 766 655,96 \$ en remise partielle du surplus budgétaire du *Championnat mondial de hockey senior 2008 (IIHF)*;
- 2° la demande, au comité organisateur du championnat, de produire à la fin de la période de recours, ses états financiers finaux rendant compte de son administration de l'événement et de remettre l'excédent budgétaire additionnel à la Ville de Québec;
- 3° la ratification du versement fait par le comité organisateur du championnat à la *Fondation Tanguay Rousseau* pour une somme de 400 000 \$ à être dédiée au développement du hockey dans la région de Québec, conformément à la convention d'accueil conclue avec *Hockey Canada*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0963 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution concernant l'affectation du surplus disponible de l'agglomération de Québec, afin d'ajuster les quotes-parts des municipalités liées de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2011 - FN2011-038 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la résolution suivante :

Attendu que l'article 3.2 du *Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées* prévoit et autorise, pour l'exercice financier 2011, l'ajustement des quotes-parts des trois municipalités liées afin que celles-ci reflètent les résultats financiers réels de l'exercice financier 2008 et tiennent également compte de l'application de certaines dispositions à incidence financière de l'entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Québec, en date du 16 janvier 2009 ainsi que de la mise en oeuvre, dès l'exercice financier 2008, des conclusions du *Rapport du comité d'arbitrage sur les équipements d'intérêt collectif* contenu à l'avis de la *Gazette Officielle du Québec* publiée le 5 février 2009;

Attendu que le Service des finances a effectué les calculs relatifs à l'ajustement final des quotes-parts des municipalités liées, conformément à l'article 3.2 du *Règlement R.A.V.Q. 294*, tel que modifié;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des quotes-parts des municipalités liées par affectation du surplus disponible de l'agglomération;

En conséquence, il est proposé :

- 1° que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- 2° que la Ville procède à l'ajustement des quotes-parts des municipalités liées de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2011, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées*, R.A.V.Q. 294, tel que modifié, le tout conformément au tableau intitulé : *Agglomération de Québec – ajustement des quotes-parts 2008* préparé par le Service des finances, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;
- 3° que ce conseil affecte le solde du surplus disponible de l'agglomération, soit la somme de 5 999 988 \$, à l'ajustement des quotes-parts des municipalités liées pour l'exercice financier 2011 de l'agglomération de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0964 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail entre la Ville de Québec et 9174-6636 Québec inc., d'un local situé au 2522, boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement des Rivières - GI2011-113 (CT-2212503) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un bail en vertu duquel 9174-6636 Québec inc. loue, à la Ville, un local situé au 2522, boulevard Wilfrid-Hamel, au cours de la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2014, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2012 et subséquentes par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0965 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la nomenclature des emplois de cadres - RH2011-755 (CT-RH2011-755) — (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la révision de l'évaluation de l'emploi de directeur de section au Service des technologies de l'information et des télécommunications (emplois n^{os} D322, D325, D326, D327, D328, D333, D334, D335, D352, D353, D354, D355, D356, D357, D358, D371, D372, D373, D374 et D375), étant désormais rangé en classe 3.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0966 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 693 - AT2011-129 (Ra-1630)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente*, R.A.V.Q. 693;
- 2° la réduction, à 20 jours, du délai accordé aux organismes partenaires pour donner leur avis sur la modification proposée;
- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de L'Ancienne-Lorette, la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2011-0967 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et Québec International, Corporation de développement économique pour la région de Québec, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 427 000 \$ pour la réalisation des phases 4 et 5 du projet de démonstration technologique d'efficacité clinique dans le réseau de la santé du Québec du Consortium Télésanté/mobilité clinique de Québec et d'une somme maximale de 30 000 \$ pour l'évaluation externe du projet - DE2011-102 (CT-DE2011-102) — (Ra-1631)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer une entente entre la Ville de Québec et Québec International, Corporation de développement économique pour la région de Québec, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière totale de 427 000 \$ pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 du projet Consortium Télésanté/mobilité clinique de Québec, dans le cadre des activités du créneau ACCORD Sciences de la vie et une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la réalisation d'une évaluation externe de la gestion du projet depuis son début;
- 2° l'appropriation, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1), d'une somme de 427 000 \$ pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 du projet Consortium Télésanté/mobilité clinique de Québec, dans le cadre des activités du créneau ACCORD Sciences de la vie, selon les modalités suivantes : 147 000 \$, 45 jours après la signature de l'entente et 100 000 \$, 45 jours après la réception par la Ville du rapport d'évaluation sommaire des résultats du premier projet de démonstration, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;

l'autorisation, pour le versement de 90 000 \$ au cours de l'année 2012, pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 du projet Consortium

Télesanté/mobilité clinique de Québec, conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, du rapport final d'évaluation de la phase d'expérimentation (phase 4) permettant d'apprécier les activités réalisées, leurs résultats et l'avancement du projet ainsi que du rapport financier intérimaire des revenus et des dépenses à la date de fin de la 4^e phase de démonstration (prévu le 31 mars 2012);

l'autorisation, pour le versement de 90 000 \$ pour le projet de la réalisation des activités des phases 4 et 5 du projet *Consortium Télesanté/mobilité clinique de Québec*, conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, et à sa satisfaction du rapport final d'évaluation de la totalité du projet réalisé par une ressource externe et indépendante;

3° l'autorisation, pour le versement d'une somme maximale de 30 000 \$ pour la réalisation d'une évaluation externe de la gestion du projet depuis son début, conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, et à sa satisfaction de l'offre de services de la ressource externe indépendante mandatée pour évaluer le projet;

4° l'appropriation, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1), de 147 000 \$ et 100 000 \$ pour la réalisation de la phase 4 du projet *Télesanté*, de même que de 90 000 \$ pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 à la suite de l'acceptation, par la Ville, des rapports de projets pertinents à chaque phase et d'un rapport financier des phases 4 et 5 ainsi que tout livrable en lien avec le projet et d'une somme finale de 90 000 \$ pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 à la suite de l'acceptation, par la Ville, et à sa satisfaction du rapport final d'évaluation de la totalité du projet réalisé par une ressource externe et indépendante, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 1 audit sommaire;

l'appropriation, à même la réserve financière, pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1), d'une somme maximale de 30 000 \$ pour la réalisation d'une évaluation externe de la gestion du projet depuis son début;

5° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 427 000 \$ pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1), dont 147 000 \$ et 100 000 \$ pour la réalisation de la phase 4 du projet *Télesanté*, de même que 90 000 \$ pour la réalisation des activités des phases 4 et 5 à la suite de l'acceptation, par la Ville, des rapports de projets pertinents à chaque phase et d'un rapport financier des phases 4 et 5 ainsi que tout livrable en lien avec le projet et 90 000 \$ à la suite de l'acceptation, par la Ville, et à sa satisfaction du rapport final d'évaluation de la totalité du projet réalisé par une ressource externe et indépendante, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 1 au même sommaire;

6° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant maximal de 30 000 \$ pour la réalisation d'une évaluation externe de la gestion du projet depuis son début, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 1 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

CV-2011-0968 **Autorisation par la Ville de Québec, à titre de caution, de la vente, par *Le Capitole de Québec inc.* à *Théâtre Le Diamant*, du lot 4 460 530 et d'une parcelle de terrain d'une superficie de 141,8 mètres carrés faisant partie du lot 4 460 531 du cadastre du Québec - DE2011-122 (Ra-1632)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser la vente, par *Le Capitole de Québec inc.* à *Théâtre Le Diamant*, d'un immeuble (lot 4 460 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec) abritant le *Cabaret du Capitole* sis au 966, rue Saint-Jean et d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 141,8 mètres carrés, faisant partie de l'immeuble (lot actuel 4 460 531 du susdit cadastre) abritant le théâtre *Le Capitole*, un hôtel et un restaurant sis au 970, rue Saint-Jean, incluant l'octroi d'un usufruit avec option d'achat, au prix et selon les conditions contenues à l'acte de vente, le tout prévoyant mainlevée des hypothèques de la *Banque Nationale du Canada* sur l'immeuble et la partie d'immeuble, sans remboursement du solde du prêt originaire de 3 M\$ ni de ses autres prêts, avec maintien de la caution envers la *Banque Nationale du Canada*, conformément aux conditions initiales de la convention de garantie de prêt signée le 25 avril 2001.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et projet de règlement

AM-2011-0969 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments patrimoniaux relativement à l'auberge Hugh-Glover située dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, R.V.Q. 1858 - DE2011-113 (Ra-1628)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments patrimoniaux* afin d'ajouter

l'auberge Hugh-Glover, située au 2095, chemin Sainte-Foy dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à la liste des bâtiments admissibles aux fins du programme d'intervention et de revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2011-0970 Adoption d'un énoncé de valeurs - DG2011-082 (Ra-1632)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter l'énoncé de valeurs pour la Ville de Québec, comprenant la responsabilité, le courage et le respect, appuyés par les principes mentionnés à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Abrogation de la résolution CV-2002-0076 adoptée le 4 mars 2002 - DG2011-082

Après discussion, le dossier est retiré par monsieur le conseiller François Picard.

AM-2011-0971 Avis de motion relatif au Règlement sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil, R.V.Q. 1854 - DG2011-082 (Ra-1632)

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de Règlement sur l'éthique et la déontologie régissant les membres du conseil, R.V.Q. 1854.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant les principales valeurs qui guident l'action des membres du conseil en matière d'éthique.

Le règlement énonce également les règles de déontologie qui sont applicables aux membres du conseil et prévoit les sanctions imposées en cas de manquement à l'une de ses règles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2011-0972 Avis de motion relatif au Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1856 - DG2011-082 (Ra-1632)

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de *Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1856.*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec.

Ce règlement prévoit les principales valeurs qui guident l'action des employés en matière d'éthique et maintient les règles de conduite adoptées le 7 juillet 2009 par le conseil de la Ville de Québec.

Il vise à préserver et à accroître la confiance du public en l'honnêteté et en l'intégrité des employés de la Ville de Québec, en la qualité de sa gestion et des services offerts à ses citoyens.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2011-0973 Ligne de signalement fraude et inconduite - DG2011-082 (Ra-1632)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en place d'une ligne de signalement fraude et inconduite et d'en confier la responsabilité au vérificateur général de la Ville de Québec;
- 2° d'adopter le document *Politique et procédures sur la Ligne de signalement fraude et inconduite* joint en annexe 4 au sommaire décisionnel;
- 3° d'assurer un financement adéquat de la ligne de signalement fraude et inconduite et d'en prendre fait et cause.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CV-2011-0974 *Règlement sur la réserve financière pour la tenue de l'élection municipale générale 2013, R.V.Q. 1852 - FN2011-040 (CT-FN2011-040) — (Ra-1625)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réserve financière pour la tenue de l'élection municipale générale 2013, R.V.Q. 1852.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est proposé de prolonger de 10 minutes la deuxième période de questions des citoyens, d'une durée habituelle de 10 minutes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

- Dépôt, par monsieur Jean Robichaud, d'une pétition de citoyens s'opposants à l'adoption du projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement résidentiel d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur le lot numéro 1 127 431 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1845 (7180, boulevard Cloutier - projet de redéveloppement du site de l'église Sainte-Maria-Goretti).*

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale des membres du conseil, d'une durée de 30 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 22 h 08.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mp